

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 février 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

A l'issue d'une procédure de concours d'architecture et d'ingénierie, vous avez décidé, par délibération du 10 juillet 1997, de confier au groupement Green Concept-Silène BIOTEC un marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la conception et au suivi d'exécution des bassins de rétention et d'infiltration de la Porte des Alpes à Saint Priest, secteur Minerve, enregistré sous le numéro 97-1013 Z.

Puis, par délibération du 16 décembre 1997, vous avez approuvé le projet de convention de mandat à intervenir entre la communauté urbaine de Lyon et la Société d'équipement de la région et de Lyon (SERL) par laquelle cette dernière est chargée de la réalisation desdits ouvrages au nom et pour le compte de la Communauté urbaine.

De ce fait, il est nécessaire de transférer, à la SERL, la gestion du marché de maîtrise d'oeuvre initialement souscrit par la Communauté urbaine. Ce marché ayant reçu un commencement d'exécution, il ne sera transféré que pour les missions restant à réaliser à partir de -et y compris- l'élément de mission assistance à la passation des marchés de travaux. Les honoraires correspondants seront versés à l'équipe de maîtrise d'oeuvre par la SERL selon les dispositions de la convention de mandat ;

B - Propose d'accepter de transférer, à la SERL, la gestion du marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux bassins de rétention et d'infiltration de la Porte des Alpes à Saint Priest, secteur Minerve, à partir de -et y compris- l'élément de mission assistance à la passation des marchés de travaux ;

Vu le présent dossier ;

Vu ses délibérations en date des 10 juillet et 16 décembre 1997 ;

Vu le marché de maîtrise d'oeuvre n° 97-1013 Z passé avec le groupement Green Concept-Silène BIOTEC ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Accepte de transférer, à la SERL, la gestion du marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux bassins de rétention et d'infiltration de la Porte des Alpes à Saint Priest, secteur Minerve, à partir de -et y compris- l'élément de mission assistance à la passation des marchés de travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,